

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des Petits Lutins Inc.	Numéro de permis 909002	Date d'inspection Le 25 mars 2025	
Nom de l'établissement Halte des Grands lutins		Numéro de téléphone (506) 480-0426	
Adresse Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite en fin de journée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
- Ratio est respecté durant la visite
- Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.
- Les produits nettoyants et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants
- Chaque enfant à un endroit facile d'accès et individuel à chacun pour y ranger ses effets personnels, cet espace est identifié par son nom.
- La nourriture qui provient de la maison porte le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin. Les collations sont fournies par l'exploitant, les parents reçoivent le menu au moins 3 jours avant de les servir.
- L'eau potable est servie tout au long de la journée
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux ainsi que pendant des excursions hors du service de garde.
- Les boissons chaudes sont dans des contenants étanches ou tenus hors de portée des enfants (ranger dans la cuisine)
- Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux : Les registres des présences quotidiennes des enfants, les registres des présences des membres du personnel, la planification des menus et toute substitution, les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie
- Les pratiques d'évacuation des incendies sont exécutées mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée
- Un rappel fut fait en lien avec les breuvages chauds dans l'air de jeu intérieur des enfants. Le breuvage chaud doit être dans une tasse hermétique lorsqu'il est emmené dans l'air de jeu intérieur et extérieur des enfants.
- Plusieurs peintures sur toile étaient exposées dans la halte, les directrices ont fait application pour une subvention à la découverte de la communauté. Une artiste peintre est venue donner un atelier au jeune sur comment créer ta toile. Une exposition fut organisée en soirée, les familles se sont déplacées en grand nombre.

Observations : Les enfants ont fait leurs arrivées d'école pour se préparer à la collation. Un groupe d'enfant soulignait l'anniversaire d'un ami en mangeant des « muffins » cuisiner par la halte. Ils sont ensuite passés à

Commentaires généraux

des jeux libres, un groupe fait du dessin, l'autre joue aux échecs, un autre groupe joue à statut.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 mars 2025

Date

original signé par

Yvonne Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mars 2025

Date